

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur la demande de démolition du bâtiment principal ci-après écrite lors de sa séance du 15 novembre 2022 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition du bâtiment principal – 99, rue Ruth**

Cette demande de démolition consiste à démolir complètement l'unité d'habitation unifamiliale située au 99, rue Ruth dans la zone H-54, à Otterburn Park.

Une nouvelle unité d'habitation unifamiliale isolée sera reconstruite sur ce lot, si la démolition est autorisée pour la maison existante.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'attention de Me Julie Waite, directrice du Services des affaires juridiques et du greffe, par courriel au jwaite@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Me Julie Waite

Signature numérique de Me Julie Waite
Date : 2022.11.04 06:58:35 -0400'

DONNÉ À OTTERBURN PARK, le 4 novembre 2022

M^e Julie Waite, Greffière